

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1486

24 mai 2016

SOMMAIRE

Arpent Capital Luxembourg S.A.	71284	Fortinvest Investments Holding S.A. SPF	71289
B & Z Promotions S. à r.l.	71328	Foyer-Arag S.A.	71287
Caledonian Invest S.A.	71283	Foyer Distribution S.A.	71289
Califorion S.à r.l.	71282	Foyer Santé S.A.	71288
Cartayat S.A.	71282	GIE d'Etudes - Quartier Hollerich	71288
Centro Europa Immobilière S.à r.l.	71282	Gizmo Invest S.A.	71290
Cipomelar s.à r.l.	71284	Grape Hospitality Holding (GHH) S.à r.l.	71322
CNH Industrial Finance Europe S.A.	71284	GSGA II Real Estate S.à r.l.	71290
Cobos S.A.	71285	GSG Hermes S.à r.l.	71292
Creswick Luxembourg S.à r.l.	71295	Haifa International Services S.A.	71293
Crystal Holding S.à r.l.	71283	Happy Landings S.A.	71289
DBAG Investment III S.à r.l.	71285	Hermes Asset Group S.à r.l.	71291
Deansgate S.à r.l.	71311	Hermes Asset Pines S.à r.l.	71291
Devon Holdings S.à r.l.	71285	Heuertz - Nigro Architectes S.à r.l.	71293
Divino Incanto Wine & Spirits Group S.A. ..	71292	Heuertz - Nigro Architectes S.à r.l.	71293
DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A.	71286	Holcim US Finance S.à r.l.	71294
Doge Invest S.A.	71286	Horizon Consulting Group S.A.	71292
DSD International Contractors S.à r.l.	71285	IK Group s.à r.l.	71294
EcoNew Holding S.A.	71286	Immo UK S.à r.l.	71328
Equites Strategic Investments	71287	Infinity Investments S.A.	71328
Erole Participation S.A.	71290	Ivory Holding S.A. SPF	71294
Euro Courtage	71287	LongWing France S.A.	71295
Financière JPM S.A.	71283	LongWing France S.à r.l.	71295
FlexKom Belux S.A.	71288		

Cartayat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 57.432.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 mars 2016

Démission de Monsieur Serge Hirsch en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Julien Bellony, né le 16 mai 1973 à Clermont-Ferrand (France) demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Serge Hirsch, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2016.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Un Mandataire

Référence de publication: 2016079989/16.

(160046002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Centro Europa Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.
R.C.S. Luxembourg B 72.921.

Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique à Luxembourg le 1^{er} février 2016

Résolution:

Suite à la convention de cession de parts sociales conclue en date du 18 novembre 2014 et en date du 05 janvier 2015, acceptée par le gérant unique au nom de la Société, il résulte que le capital social de la Société CENTRO EUROPA IMMOBILIERE S.à r.l. est réparti comme suit:

1. - La société à responsabilité limitée MAUREDOC S.à r.l., prénommée, deux cent quatre-vingt dix parts sociales	290
2. - Monsieur Salvator RENNA prénommé, quarante parts sociales demeurant I-73019 Trepuzzi (Lecce), 97, via Gaetano Brunetti	40
3. - Monsieur Egidio MONTEFRANCESCO, prénommé, deux cent parts sociales	200
4. - La société anonyme DALCO S.A., prénommée, deux cent soixante-dix parts sociales	270
5. - Les époux Madame Chiara-Maria MONTEFRANCESCO et Monsieur Andrea BORTONE, prénommés ensembles, cent parts sociales	100
6. - Madame Chiara-Maria MONTEFRANCESCO, prénommée, cent parts sociales	100
Total: mille parts sociales	1.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pour CENTRO EUROPA IMMOBILIERE S.à r.l.

Le gérant unique

Référence de publication: 2016079999/26.

(160046476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Califorion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 108.877.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation, conclu le 21 décembre 2015, entre la société CODEJA sàrl, B71771, dont le siège social est établi rue des 3 Cantons 11 à L8399 Windhof et la société Califorion sàrl, B108877, a été dénoncé avec effet immédiat par l'Agent domiciliataire.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2016079983/12.

(160045773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Crystal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.698,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 199.713.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 Mars 2016

Madame KOPRIVTCHINA Darina, employée, née à Sofia (Bulgarie) le 26 juillet 1987, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du conseil de gérance de la société:

- DE Kerdanet Yves (gérant);
- Bouyer Sylviane (gérante);
- MOTTIN Nicolas (gérant);
- Koprivtchina Darina (Gérante);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crystal Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2016079976/18.

(160046107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Caledonian Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 24.850.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 11 mars 2016 à 19h

Le Conseil d'Administration prend acte des démissions de Madame Galina ROKOSUIEVA et de Monsieur Jérémy STEFFEN de leurs mandats d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration coopte l'Administrateur remplaçant Madame Emma Georgievna TSEKOEVA, née le 14.05.1960 à COTTBUS et ayant son adresse privée au 4d, rue Pletzer L-8080 BERTRANGE.

Le Conseil d'Administration coopte l'Administrateur remplaçant Monsieur Mathieu COURTOIS, né le 08.03.1983 à MESSANCY et ayant son adresse professionnelle au 45, route d'Arlon L-8009 STRASSEN.

Madame Emma Georgievna TSEKOEVA et Monsieur Mathieu COURTOIS remplaceront les mandats des deux Administrateurs démissionnaires.

Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALEDONIAN INVEST SA

Référence de publication: 2016079982/20.

(160046514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Financière JPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 150.290.

Extrait des résolutions adoptées en date du 3 mars 2016 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- La démission de M. Alexandre TASKIRAN de sa fonction d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 23 décembre 2015.

- La cooptation de Mme Alexandra DALLÜGE, employée privée, née le 21 juin 1989 à Siegburg (Allemagne), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 23 décembre 2015 jusqu'au 28 février 2019 a été décidée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE JPM S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016080106/16.

(160045847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Cipomelar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9662 Kaundorf, 9, Am Enneschduerf.

R.C.S. Luxembourg B 186.042.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2016

Première résolution

Est nommé gérant technique de la société, Monsieur ALMEIDA DOS SANTOS Joao, né le 6 novembre 1970 à Agueda (P), demeurant à L-9662 Kaundorf 9, Am Enneschduerf.

Deuxième résolution

Est nommé gérant administratif de la société, Monsieur José COUTINHO NOVAIS, né le 5 octobre 1963 à Fafe (P), demeurant à L-9662 Kaundorf, 9, Am Enneschduerf.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant technique dans le domaine technique et dans le domaine administratif la société sera valablement engagée par la signature du gérant administratif.

Fait et passé à Kaundorf, le 1^{er} mars 2016.

COMPTABILITE STC

Un mandataire

Référence de publication: 2016080006/19.

(160046417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

CNH Industrial Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.849.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2016

L'assemblée réélit tous les administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

1. Mme Stefania Saini, demeurant professionnellement 24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
2. M. Alessandro Meinero, demeurant professionnellement Riva Paradiso 14, 6902 Lugano, Suisse; et
3. M. Tom Loesch, demeurant professionnellement 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

L'assemblée réélit Ernst & Young S.A., Luxembourg, comme réviseur d'entreprises, pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 9 mars 2016

Le conseil nomme président Mme Stefania Saini, administrateur, pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNH Industrial Finance Europe S.A.

Référence de publication: 2016080011/21.

(160046150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Arpent Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 199.382.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 11 mars 2016 que Monsieur Cédric Bauer, né le 07 novembre 1973 à Paris, France, demeurant professionnellement, L-3372 Leudelange, 15 rue Léon Laval, a été nommé au poste de Président du conseil d'administration a daté du 11 mars 2016 pour une durée indéterminée.

A Luxembourg, le 16 mars 2016.

Pour les actionnaires

Le mandataire

Référence de publication: 2016079884/14.

(160046459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Devon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.004,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 185.751.

Suite aux résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 7 mars 2016:

L'adresse du siège de la Société a été modifiée et est devenue 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg au lieu de 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Devon Holdings S.à r.l.
Domenico Latronico
Gérant de classe B

Référence de publication: 2016080022/15.

(160046669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Cobos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.470.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 février 2016 que:

La société DATA GRAPHIC SA a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes

Monsieur Nicolas GODFREY, né le 27 janvier 1984 à Kortrijk (Belgique) et domicilié au 4c, Fleeschgaass L-6665 Herborn a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Monsieur Alain NOULLET, administrateur est désormais domicilié professionnellement au 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg et Monsieur Clive GODFREY, administrateur est domicilié au 8, rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016080012/17.

(160046629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

DBAG Investment III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 33.171.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 186.073.

L'associé Dahlback Co-Invest GmbH & Co. KG a changé sa dénomination sociale en UHB Co-Invest GmbH & Co. KG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080026/12.

(160046065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

DSD International Contractors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4570 Differdange, Z. A. Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 21.123.

Monsieur Laurent Bouzonville, gérant de la société DSD International Contractors S.à r.l. est maintenant domicilié à l'adresse suivante: 123, Rue des carrières, F - 57070 Metz, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080745/10.

(160047122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Doge Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.161.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société DOGE INVEST S.A. qui s'est tenue en date du 27 janvier 2016

Il a été décidé ce qui suit:

- l'Associé unique décide de nommer Madame Nadine Vincent, née le 6 septembre 1962 à Toulon (France), demeurant au 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en qualité d'administrateur supplémentaire. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2021.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Véronique Wauthier,
- Monsieur Roland Soreille,
- Monsieur Didier Schönberger,
- Madame Alexandra Corre,
- Monsieur Enzo Mazzola,
- Madame Nadine Vincent.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016080743/23.

(160047298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

EcoNew Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.911.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 12 novembre 2015 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

- * Le mandat d'administrateur de Monsieur MEUNIER Patrick a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- * Le mandat d'administrateur de Monsieur GANZELYNS'KYY Sergiy a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- * Le mandat d'administrateur de Monsieur DEMENTIYENKO Aleksandr a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- * Le mandat de commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A., a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016080749/18.

(160047128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 141.452.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 mars 2016.

L'assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice au 31 décembre 2016 comme suit:

Réviseur d'Entreprises Agréé

KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080742/13.

(160047213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Equites Strategic Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.257.

—
Rectificatif du 16/03/2016 avec la référence L160046196

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 29 décembre 2014, que:

- L'Assemblée Générale accepte la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Paulo Jorge DA COSTA MAGAL-HAES de sa fonction de Gérant.

- L'Assemblée Générale nomme comme nouveau Gérant de catégorie B, à compter de ce jour, Madame Romina Simone DA FONSECA DELGADO ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG. Elle est élue jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2020. Elle jouira d'un pouvoir de signature conjoint en respect des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016080758/19.

(160046883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Euro Courtage, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.619.245,46.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 61.093.

—
Extrait de la résolution du gérant unique prise en date du 14 mars 2016

En date du 14 mars 2016, le gérant unique de la Société a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré de L-2661 Luxembourg, 44, Rue de la Vallée, à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, avec effet immédiat.

EXTRAIT

Dorénavant l'adresse de M. Gianluca Ninno, gérant unique de la Société, est 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO COURTAGE

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016080764/19.

(160046912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Foyer-Arag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 32.719.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 mars 2016 que le Dr. Johannes KATHAN ainsi que Messieurs Marc LAUER, Paul FOHL et Claus SEILER ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2017 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2016.

Monsieur Marc LAUER et le Dr. Johannes KATHAN ont été reconduits comme Président respectivement Vice-président du Conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2017 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER-ARAG S.A.

Référence de publication: 2016080775/16.

(160047215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

FlexKom Belux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 42.649.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pour FlexKom Belux S.A.

Référence de publication: 2016080773/24.

(160047323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

GIE d'Etudes - Quartier Hollerich, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg C 107.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mars 2016 que:

Conformément à l'article 2 des statuts, l'Assemblée Générale décide de prolonger la durée du GIE de deux ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

*Pour le GIE**Un mandataire*

Référence de publication: 2016080800/14.

(160046686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Foyer Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 72.153.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mars 2016 que Madame Manuela KIECHLE ainsi que Messieurs Paul FOHL, Andreas KRAMMER et Gilbert WOLTER ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2017 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016.

Monsieur Gilbert WOLTER et Madame Manuela KIECHLE ont été reconduits dans leurs fonctions de Président respectivement de Vice-présidente du Conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2017 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER SANTÉ S.A.

Référence de publication: 2016080785/16.

(160047226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Fortinvest Investments Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.991.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 mars 2016 au siège social de la société.

Démission de Madame Eva Boehm en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Catherine Roux-Sevelle, né le 28 juillet 1960 à Paris (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Eva Boehm, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016080782/17.

(160047338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Foyer Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 146.849.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 mars 2016 que

- Monsieur Mike KREMER a été reconduit comme administrateur pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2017 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016;

- Messieurs Lionel COLLE et Jean-Claude STOOS, demeurant tous deux professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, ont été nommés nouveaux administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2017 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016;

- la Fiduciaire Joseph Treis sàrl a été reconduite comme Commissaire pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2017 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016.

Monsieur Jean-Claude STOOS a été nommé Président et Monsieur Mike KREMER a été reconduit dans ses fonctions d'Administrateur délégué pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2017 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER DISTRIBUTION S.A.

Référence de publication: 2016080783/20.

(160047166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Happy Landings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.850.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 16 mars 2016 à Luxembourg ville

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.
2. De nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleeschgaass, 6665 Herborn (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016080824/17.

(160047081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

GSGA II Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 160.100.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés, tenue en date du 29 février 2016 que:

- la démission de Monsieur Richard Spencer en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 29 février 2016;
- Alexis de Montpellier d'Annevoie, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;
- Eloïse N'Takpé, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;
- Stephen Leung, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;
- Iliya Blazic, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 29 février 2016, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l. Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, Gérant
- Eloïse N'TAKPE, Gérant
- Stephen LEUNG, Gérant
- Iliya BLAZIC, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080811/26.

(160046946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Gizmo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.650.

Nous vous présentons notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société, GIZMOINVEST SA avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 10 février 2016.

FIN-CONTROLE SA

Signatures

Commissaire aux Comptes

Référence de publication: 2016080803/13.

(160047286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Erole Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 110.848.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 février 2016

Première résolution

Afin de se conformer aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer HRT Fidalux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 41178 en qualité de dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EROLE PARTICIPATION S.A.

Référence de publication: 2016080759/15.

(160046877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Hermes Asset Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.051.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés, tenue en date du 29 février 2016 que:

- la démission de Monsieur Richard Spencer et Madame Yvanna Essomba en tant que gérants de la Société est acceptée avec effet au 29 février 2016;

- Alexis de Montpellier d'Annevoie, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- Eloïse N'Takpé, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- Stephen Leung, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- Iliya Blazic, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 29 février 2016, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l. Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, Gérant
- Eloise N'TAKPE, Gérant
- Stephen LEUNG, Gérant
- Iliya BLAZIC, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080815/27.

(160047150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Hermes Asset Pines S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.052.

- la démission de Monsieur Richard Spencer et Madame Yvanna Essomba en tant que gérants de la Société est acceptée avec effet au 29 février 2016;

- Monsieur Alexis de Montpellier d'Annevoie, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- Madame Eloïse N'Takpé, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Stephen Leung, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Iliya Blazic, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 29 février 2016, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l. Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, Gérant
- Eloïse N'TAKPE, Gérant
- Stephen LEUNG, Gérant
- Iliya BLAZIC, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080816/27.

(160047207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

GSG Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.003.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés, tenue en date du 29 février 2016 que:

- la démission de Monsieur Richard Spencer et Madame Yvanna Essomba en tant que gérants de la Société est acceptée avec effet au 29 février 2016;

- Alexis de Montpellier d'Annevoie, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- Eloïse N'Takpé, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- Stephen Leung, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- Iliya Blazic, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 29 février 2016, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l. Gérant

- Marielle STIJGER, Gérant

- Alexis DE MONTPELLIER, Gérant

- Eloïse N'TAKPE, Gérant

- Stephen LEUNG, Gérant

- Iliya BLAZIC, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080810/27.

(160047116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Horizon Consulting Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 13, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 172.949.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2014

Il fut pris acte lors de l'Assemblée générale ordinaire des associés du 15 novembre 2014 du changement d'adresse de l'Administrateur et délégué à la gestion journalière, Monsieur Patrick DUPIN, né le 22 juin 1979 à Strasbourg (France), demeurant désormais à F - 54 000 Nancy, 14, Rue Antonin Daum (en France).

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016080820/13.

(160047003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Divino Incanto Wine & Spirits Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 189.193.

Außerordentliche Generalversammlung vom 16.03.2016

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, das Rücktrittsgesuch des Verwaltungsrats, Herrn Frank K. Löhrig, anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, das Rücktrittsgesuch des Verwaltungsrats, Herrn Jacek B. Makowski, anzunehmen.

Der verbleibende Verwaltungsrat wird angewiesen, die Änderung dem Handelsregister anzuzeigen.

Luxembourg, den 16.03.2016.

Giorgio Cozzolino.

Référence de publication: 2016080739/14.

(160046999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Haifa International Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 66.424.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pour Haifa International Services S.A.

Référence de publication: 2016080823/24.

(160047320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Heuertz - Nigro Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5312 Contern, 13, rue Bourgheid.

R.C.S. Luxembourg B 203.728.

—
Extrait de la décision des associés du 1^{er} mars 2016

Les Associés acceptent la démission de Monsieur Joacchino NIGRO de son poste de Gérant de la société avec effet immédiat.

Madame Marie-Gabrielle sera dès lors la Gérante Unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEUERTZ-NIGRO ARCHITECTES S.à r.l.

Marie-Gabrielle HEUERTZ

Référence de publication: 2016080825/14.

(160046740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Heuertz - Nigro Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5312 Contern, 13, rue Bourgheid.

R.C.S. Luxembourg B 203.728.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales que Monsieur Joacchino NIGRO, demeurant à 3, rue de Lenningen, L-5411 Canach, propriétaire de 62 parts sociales, a cédé 1 (une) part sociale de HEUERTZ-NIGRO ARCHITECTES S.à r.l. à Madame Marie-Gabrielle HEUERTZ, demeurant à 13, rue Bourgheid, L-5312 Contern.

Désormais, les parts sociales la société sont réparties comme suit:

Joacchino NIGRO	61 parts
Marie-Gabrielle HEUERTZ	63 parts
Total	124 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEUERTZ-NIGRO ARCHITECTES S.à r.l.

Référence de publication: 2016080826/16.

(160047127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Holcim US Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 112.468.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 mars 2016 que:

- Ernst & Young S.A., dont l'adresse du siège social a changé au 35E avenue John F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg
Est réélu Réviseur d'Entreprises Agréé, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017
statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

- Monsieur Markus Unternährer, demeurant en Suisse, CH - 6312 Steinhausen ZG, Eschenweg 3.

A démissionné de sa fonction de Gérant de la société à dater du 14 mars 2016

- Madame Katrin Boldt, demeurant En Suisse, CH-8050 Zurich, Hagenholzstrasse 85

Est élue au poste de Gérant de la société à dater du 14 mars 2016 pour une durée indéterminée

Il résulte du Conseil de Gérance signé ce 14 mars 2016 que:

- Monsieur Alain Scherrer, demeurant en Suisse 8005 Zurich, Hardturmstrasse 132a

A démissionné de sa fonction de Gestionnaire Délégué de la société à dater du 14 mars 2016

- Monsieur Robin Van Voorst, demeurant en Au Pays-Bas, NL-Schagen 1741-ME, de Binnenhof 11

Est élu au poste de Gestionnaire Délégué à dater du 14 mars 2016 pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016080817/22.

(160047167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Ivory Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 82.995.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 mars 2016 au siège social de la société.

Démission de Madame Eva Boehm en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Catherine Roux-Sevelle, née le 28 juillet 1960 à Paris (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Eva Boehm, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016080875/17.

(160047340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

IK Group s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 4, rue Jean-Pierre Ledure.
R.C.S. Luxembourg B 172.820.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 janvier 2016 au siège social de la société

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Chergui Abdelkader en tant que gérant de la société avec effet au 31 décembre 2015.

Suite à la démission de Monsieur Chergui Abdelkader, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Chergui Sofiane, né le 30 mars 1991 à Thionville (France), demeurant 8A, rue du Cimetière, L-3396 Roeser, comme nouveau gérant de la société.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

IK GROUP S.à r.l.

Référence de publication: 2016080839/15.

(160047094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Creswick Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.777.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société Creswick Luxembourg S.à r.l. tenue au siège social de la société en date du 16 mars 2016

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, prend acte:

- de la démission de Monsieur Jean-Luc CLAUSE né le 2 décembre 1969 à Dudelange de sa fonction de gérant de la société,

- de la nomination aux fonctions de gérant, de la société MONEGATE HOLDING SC, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E 5702, et ayant son siège social au 7, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016080713/20.

(160047024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

**LongWing France S.A., Société à responsabilité limitée,
(anc. LongWing France S.à r.l.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.284.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LongWing France S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 148284, incorporated on 20 August 2009, pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association of 15 October 2009, under number 2016 (the Company),

LongWing Energy S.C.A., with registered office at 58, rue Charles Martel, L- 2134 Luxembourg, registered in the Registrar of Companies of Luxembourg under the number B 186032 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mrs Rachel BERNARD, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000), by way of the issuance of eighteen thousand five hundred (18,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

2. Decision to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme).

3. Amendment and total restating of the articles of association (the "Articles") to adapt them to the new legal form of the Company by inter alia the amendment of:

3.1 Article 1 of the Articles which is deleted and replaced in its entirety by the article below and which shall henceforth read as follows:

" Art. 1. Form and name.

1.1 There exists a public limited liability company (société anonyme) under Luxembourg law under the name LongWing France S.A. (the "Company") which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law

dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Company Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).”

3.2 Articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 and 18 of the Articles are amended so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (“société anonyme”), to restate and renumber the articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles which shall read henceforth, in their English version, as set out in Annexure 1 to the power of attorney, it being noted that the text of the objects clause shall be renumbered and shall henceforth read as follows:

“ Art. 4. Corporate objects.

4.1. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2. The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities including, but not limited to, all manner of debt securities which are convertible into equity of the Company.

4.3. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

4.4. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may also give guarantees and grant security in favour of its subsidiaries and affiliated companies. The Company may further pledge, cede, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.5. The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.6. The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.7. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.”

3.3 Article 5 of the Articles which is deleted and replaced in its entirety by the article below and which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. «Shares» means the Company’s ordinary shares.

5.2. The issued share capital of the Company is set at at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) consisting of 31,000 (thirty one thousand) Shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each.

5.3. In addition to the issued share capital, the Company has an un-issued but authorised share capital of EUR 38,000,000 (thirty eight million euro) consisting of 38,000,000 (thirty eight million) Shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each.

5.4. Within the limits of the authorised share capital set out in the present article, the Board of Directors is authorised and empowered to realize any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorised capital in one or more tranches, by the issuing of new Shares, against payment in kind or in cash, by contribution of claims, by capitalization of reserves or any other manner determined by the Board of Directors.

5.5. The Board of Directors is also authorised to determine the place and date of issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new Shares. If the consideration payable to the Company for newly issued Shares exceeds the par value of those Shares, the excess may be treated as share premium.

The Board of Director is specially authorised to issue such new Shares by cancelling or limiting the existing shareholders’ preferential right to subscribe for the new Shares.

The authorization will expire on 16 February 2021 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions.

5.4. When the Directors increase the subscribed capital in accordance with this article, they shall be obliged to take steps to amend the Articles in order to record the increase of the issued capital. The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of the issued share capital and authorised share capital following any increase pursuant to the present article. The Board of Directors is empowered to take or authorised the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares or to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to the present article.

5.5. Without limiting the authority conferred on the Directors by the foregoing, the subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the General Meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 21. below”.

4. Termination of the mandate of and discharge to, for the performance of its duties, the current manager of the Company, namely David HUNTER.

5. Appointment of David HUNTER as director of the Company who shall remain in office until the close of the annual general meeting of the shareholder to be held in 2016 to approve the annual accounts of the Company for the accounting year ended 31 December 2015.

6. Appointment of Mazars, having its registered office at 10 A r. Henri M. Schnadt, 2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B159962, as the supervisory auditor of Company, who shall remain in office until the close of the annual general meeting of the shareholder to be held in 2016 to approve the annual accounts of the Company for the accounting year ended 31 December 2015.

7. Miscellaneous

That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), by way of the issuance of eighteen thousand five hundred (18,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for eighteen thousand five hundred (18,500) new shares in the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each, and to pay them up by way of a contribution in cash in an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500).

The amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500) is at the disposal of the Company and evidence in this regard has been provided to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (“société anonyme”) in accordance with the provisions of article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

By the change from the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) into a public limited liability company (“société anonyme”) no new company was created, the public limited liability company being considered as a continuation of the private limited liability company having existed up to now, staying the same juridical person, and no changes have happened to the actives nor the passives of the Company.

The activity as well as the purpose of the Company remains unchanged, save as set out above.

It results from the report established by MAZARS LUXEMBOURG, independent auditor, having its registered office in Luxembourg, under the signature of Thierry SALAGNAC, dated 15 February 2016, that the net asset value of the Company as at December 31, 2015 amounts to EUR 21,916,442.

The conclusions of this report are the following:

“Based on our review, subject to the prior resolution by the Sole Shareholder to increase the share capital by an amount of EUR 18,500 in order to bring the share capital to EUR 31,000, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the shares of the Company is not at least equal to the Company’s subscribed share capital amounting to EUR 31,000.- represented by 31,000 shares with a nominal value of EUR 1.- each.”

This report will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (société anonyme), restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles which shall read henceforth, in their English version, as follows:

“ Art. 1. Form and name.

1.1 There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name LongWing France S.A. (the “Company”) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Company Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”). The Company may have one shareholder (the “Sole Shareholder”) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (“Luxembourg”). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the “Board”) or, in the case of a sole director (the “Sole Director”) by a decision of the Sole Director.

2.2. Where the Board, or the Sole Director (as applicable), determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22. below.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2. The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, including, but not limited to, all manner of debt securities which are convertible into equity of the Company.

4.3. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

4.4. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may also give guarantees and grant security in favour of its subsidiaries and affiliated companies. The Company may further pledge, cede, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.5. The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.6. The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.7. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share capital.

5.1 “Shares” means the Company’s ordinary shares.

5.2. The issued share capital of the Company is set at at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 31,000 (thirty-one thousand) Shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each.

5.3 In addition to the issued share capital, the Company has an un-issued but authorised share capital of EUR 38,000,000 (thirty-eight million euro) consisting of 38,000,000 (thirty-eight million) Shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each.

5.4 Within the limits of the authorised share capital set out in the present article, the Board of Directors is authorised and empowered to realize any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorised capital in one or more tranches, by the issuing of new Shares, against payment in kind or in cash, by contribution of claims, by capitalization of reserves or any other manner determined by the Board of Directors.

5.5. The Board of Directors is also authorised to determine the place and date of issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new Shares. If the consideration payable to the Company for newly issued Shares exceeds the par value of those Shares, the excess may be treated as share premium.

The Board of Director is specially authorised to issue such new Shares by cancelling or limiting the existing shareholders’ preferential right to subscribe for the new Shares.

The authorization will expire on 16 February 2021 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions.

5.4. When the Directors increase the subscribed capital in accordance with this article they shall be obliged to take steps to amend the Articles in order to record the increase of the issued capital. The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of the issued share capital and authorised share capital following any increase pursuant to the present article. The Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares or to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to the present article.

5.5. Without limiting the authority conferred on the Directors by the foregoing, the subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the General Meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 21. below.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares may be issued in registered form (actions nominatives) or in bearer form (actions au porteur).

6.2. A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3. Should the Company shares be issued in bearer form, the Company shall appoint a depositary pursuant to the Luxembourg law of 16 July 2014.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

6.5 Debt securities issued by the Company in registered form may not be converted into debt securities in bearer form.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

8.2. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the “General Meeting”) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified

in the convening notice of the meeting, on the last business day in June of each year at 10.00 a.m. Luxembourg time. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

8.5. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

9.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

9.6. The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management.

10.1. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, which Sole Director need not to be a shareholder of the Company.

10.2. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and may be re-elected.

10.3. When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act 1915").

10.4. The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

10.5. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

11.2. The Board shall meet upon request by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting, which place shall be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of urgency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

11.4. No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written

notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

11.5. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

11.6. One member of the Board may represent more than one member attending by proxy at a meeting of the Board provided always that at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

11.7. Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person of such director at such meeting.

11.8. The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

11.9. Notwithstanding the foregoing a resolution in writing, signed by all the directors entitled to receive notice of a meeting of the Board, shall be as valid as if it had been passed at a meeting of the Board duly convened and held any may consist of several documents in the like form, each signed by one or more directors, and such resolution when duly signed may be delivered or transmitted (unless the Board shall otherwise determine either generally or in any specific case) by facsimile transmission or some other similar means of transmitting the contents of documents. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

11.10. The preceding provisions of Article 11 do not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.

12.1. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes which shall be kept at the Company's registered office.

12.2. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

12.3. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board and Sole Director.

13.1. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

13.2. The provisions of this Article 13 shall apply equally to the Sole Director where applicable.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

14.2. The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

14.3. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures.

15.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or; (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such

other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

16.4. For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

16.5. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor.

17.1. Where the provisions of the Companies Act 1915 require, the operations of the Company shall be supervised by one or several supervisory auditors (commissaire(s) aux comptes), and/or statutory auditors (réviseur(s) d'entreprise agréé) as applicable. Where the Company voluntarily appoints a réviseur d'entreprise agréé, it needs not to appoint a commissaire aux comptes.

17.2. The statutory/supervisory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

17.3. The statutory/supervisory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory/supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year.

18.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation.

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments.

21.1. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law.

22.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to terminate the mandate, with effect from the date hereof, of the current manager of the Company, namely David HUNTER, and to give discharge to the manager for the performance of its duties.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, with effect from the date hereof, David HUNTER as sole director of the Company, who shall remain in office until the close of the annual general meeting of the shareholder to be held in 2016 to approve the annual accounts of the Company for the accounting year ended 31 December 2015.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint MAZARS LUXEMBOURG, having its registered office at 10 A r. Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B159962, as the Company's supervisory auditor, effective as of the date hereof, and who shall remain in office until the close of the annual general meeting of the shareholder to be held in 2016 to approve the annual accounts of the Company for the accounting year ended 31 December 2015.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately four thousand Euros (EUR 4,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with Us the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le seize février.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

pour une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de l'associé unique de LongWing France S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148284, constituée le 20 août 2009 selon un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du 15 octobre 2009, sous le numéro 2016 (la «Société»),

LongWing Energy S.C.A., ayant son siège social à 58, rue Charles Martel, L- 2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 186032 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mrs Rachel BERNARD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents Euros (EUR 18.500), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à trente et un mille Euros (EUR 31.000), par l'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et disposant des mêmes droits et devoirs que celles existant déjà.

2) Décision de changer la forme juridique de la Société pour passer d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise à une société anonyme.

3) Modification et reformulation intégrale des statuts de la Société (les «Statuts») afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société par inter alia la modification de:

3.1 l'article 1 des Statuts qui est supprimé et intégralement remplacé par l'article ci-dessous, et qui aura donc désormais la teneur suivante:

« Art. 1^{er} . Forme juridique et raison sociale.

1.1 Il existe une société anonyme sous la dénomination de LongWing France S.A. (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).»

3.2 les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 des Statuts de sorte à les adapter à la forme juridique d'une société anonyme, de reformuler et renuméroter les articles dans leur intégralité et, dans la mesure de ce qui est nécessaire, insérer ou modifier tous titres dans les Statuts qui auront désormais la teneur suivante. Comme prévu dans l'Annexe 1 de la procuration, il est noté que les termes de la clause d'objet seront renumérotés et seront désormais libellés comme suit:

« Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'actions et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, en ce compris, mais sans limitation, de toutes sortes de créances convertibles en actions de la Société.

4.3. La Société peut accorder des prêts (qu'ils soient subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut aussi prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations) à ses filiales et sociétés affiliées.

4.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle peut aussi consentir des garanties ou des sûretés au profit de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.5. La Société peut (i) participer à des opérations ou passer des contrats qui sont soumis à, régi par ou font partie (ou peuvent être soumis à) d'une convention cadre telle qu'habituellement conclue dans le secteur des marchés de capitaux (y compris les ISDA Master Agreements), (ii) exécuter et délivrer de telles conventions cadres ou tout acte de confirmation ou autre preuve attestant qu'une telle opération a été réalisée dans un tel cadre contractuel, (iii) exécuter toutes obligations nées dans le cadre d'une telle opération ou dans un tel cadre contractuel, et (iv) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, ainsi que d'autres opérations similaires ou toutes opérations réalisées dans le contexte des opérations précitées ou consistant dans la combinaison de deux ou plusieurs des opérations précitées. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

4.7. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à la condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions pour lesquelles un agrément serait nécessaire ou qui seraient considérées comme étant des activités réglementées du secteur financier.

3.3 L'article 5 des Statuts qui est supprimé et remplacé entièrement par l'article ci-dessous et qui se lira dorénavant comme ceci:

5.1. «Parts sociales» signifie les actions ordinaires de la Société.

5.2. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

5.3. En plus du capital social souscrit, la Société possède un capital social non-souscrit mais autorisé de EUR 38.000.000 (trente-huit millions d'Euros) représenté par 38,000,000 (trente-huit millions) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

5.4. Dans les limites du capital social autorisé prévues dans le présent article, le Conseil d'Administration est autorisé et a le pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital autorisé dans une ou plusieurs tranches, par l'émission de nouvelles Actions, contre le paiement en nature ou en espèces, par contribution des créances, par la capitalisation des réserves ou tout autre manière prévue par le Conseil d'Administration.

5.5. Le Conseil d'Administration est également autorisé à déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et du paiement des nouvelles Action. Si le prix à payer à la Société pour les nouvelles actions émises dépasse la valeur nominale de ces Actions, le surplus peut être considéré comme prime d'émission.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre de telles nouvelles actions par l'annulation ou la limitation des droits préférentiels existants des actionnaires à souscrire à de nouvelles Actions.

L'autorisation expirera le 16 février 2021 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales en vigueur.

5.4. Quand les Directeurs augmente le capital souscrit conformément à cet article, ils sont tenus de respecter les étapes pour modifier les Statuts afin d'enregistrer l'augmentation du capital souscrit. Le Conseil d'Administration est autorisé de faire toute chose nécessaire afin de modifier l'article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer la modification du capital social souscrit et du capital social autorisé qui suit toute augmentation en vertu du présent article. Le Conseil d'Adminis-

tration a le pouvoir de prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification en vertu de la loi. De plus, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Directeur dûment autorisé ou tout dirigeant de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter les souscriptions and de recevoir les paiements des Actions ou de faire toutes les choses nécessaire afin de modifier l'article 5 des présents Statuts, afin d'enregistrer le changement de capital social suivant l'augmentation en vertu du présent article.

5.5. Sans limiter l'autorité conférée aux Directeurs par le précédent, le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'actionnaire unique, ou, selon le cas, par l'Assemblée Générale des actionnaires, adopté de la manière requise pour la modification des Statuts, comme prescrit dans l'article 21 ci-dessous.

4) Fin du mandat et décharge, pour l'exercice de ses fonctions, au gérant actuel de la Société, à savoir David HUNTER.

5) Nomination de David HUNTER en qualité d'administrateur de la Société qui restera en fonction jusqu'au terme de l'Assemblée générale des actionnaires qui sera tenu en 2016 afin d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

6) Nomination de Mazars, ayant son siège social au 10 A r. Henri M. Schnadt, 2530 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159962 en qualité de commissaire aux comptes de la Société, qui restera en fonction jusqu'au terme de l'Assemblée générale des actionnaires qui sera tenu en 2016 afin d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

7) Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents Euros (EUR 18.500), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à trente et un mille Euros (EUR 31.000) par l'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et disposant des même droits et devoirs que celles existant déjà.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à dix-huit mille cinq cents (18.500) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de les libérer entièrement par versement en espèces de dix-huit mille cinq cents Euros (EUR 18.500).

Ce montant de dix-huit mille cinq cents Euros (EUR 18.500) est à la disposition de la Société et la preuve en a été fournie au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

De par ce changement d'une société à responsabilité limitée à une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée, la société anonyme étant considérée comme une continuité de la société à responsabilité limitée qui existait jusqu'à présent, restant la même personnalité juridique, et il n'y a eu aucune modification dans les actifs ni les passifs de la Société

Les activités ainsi que l'objet de la Société resteront les mêmes, hormis les changements mentionnés ci-dessus.

Il résulte d'un rapport établi par MAZARS LUXEMBOURG, réviseur indépendant, ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de Thierry SALAGNAC, en date du 15 février 2016, que la valeur nette de la Société est de la somme de EUR 21.916.442 au 31 décembre 2015.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Based on our review, subject to the prior resolution by the Sole Shareholder to increase the share capital by an amount of EUR 18,500 in order to bring the share capital to EUR 31,000, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the shares of the Company is not at least equal to the Company's subscribed share capital amounting to EUR 31,000.- represented by 31,000 shares with a nominal value of EUR 1.- each."

Le présent rapport restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts de sorte à les adapter à la forme juridique d'une société anonyme, de reformuler et renuméroter les articles dans leur intégralité et, dans la mesure de ce qui est nécessaire, insérer ou modifier tous titres dans les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 1^{er} . Forme et dénomination.

1.1 Il existe une société anonyme sous la dénomination de Longwing France S.A. (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents Statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société peut avoir un actionnaire (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'administration») ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») par une décision de l'administrateur unique.

2.2. Lorsque le Conseil d'administration, ou l'administrateur unique (le cas-échéant), estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société constituée au Luxembourg.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1. La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'actions et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, en ce compris, mais sans limitation, de toutes sortes de créances convertibles en actions de la Société.

4.3. La Société peut accorder des prêts (qu'ils soient subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut aussi prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations) à ses filiales et sociétés affiliées.

4.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle peut aussi consentir des garanties ou des sûretés au profit de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.5. La Société peut (i) participer à des opérations ou passer des contrats qui sont soumis à, régi par ou font partie (ou peuvent être soumis à) d'une convention cadre telle qu'habituellement conclue dans le secteur des marchés de capitaux (y compris les ISDA Master Agreements), (ii) exécuter et délivrer de telles conventions cadres ou tout acte de confirmation ou autre preuve attestant qu'une telle opération a été réalisée dans un tel cadre contractuel, (iii) exécuter toutes obligations nées dans le cadre d'une telle opération ou dans un tel cadre contractuel, et (iv) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, ainsi que d'autres opérations similaires ou toutes opérations réalisées dans le contexte des opérations précitées ou consistant dans la combinaison de deux ou plusieurs des opérations précitées. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

4.7. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à la condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions pour lesquelles un agrément serait nécessaire ou qui seraient considérées comme étant des activités réglementées du secteur financier.

Art. 5. Capital Social.

5.1 "Parts sociales" signifie les actions ordinaires de la Société.

5.2 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

5.3 En plus du capital social souscrit, la Société possède un capital social non-souscrit mais autorisé de EUR 38.000.000 (trente-huit millions d'Euros) représenté par 38.000.000 (trente-huit millions) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

5.4 Dans les limites du capital social autorisé prévues dans le présent article, le Conseil d'Administration est autorisé et a le pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital autorisé dans une ou plusieurs tranches, par l'émission de nouvelles Actions, contre le paiement en nature ou en espèces, par contribution des créances, par la capitalisation des réserves ou tout autre manière prévue par le Conseil d'Administration.

5.5 Le Conseil d'Administration est également autorisé à déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et du paiement des nouvelles Action. Si le prix à payer à la Société pour les nouvelles actions émises dépasse la valeur nominale de ces Actions, le surplus peut être considéré comme prime d'émission.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre de telles nouvelles actions par l'annulation ou la limitation des droits préférentiels existants des actionnaires à souscrire à de nouvelles Actions.

L'autorisation expirera le 16 février 2021 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales en vigueur.

5.4 Quand les Directeurs augmente le capital souscrit conformément à cet article, ils sont tenus de respecter les étapes pour modifier les Statuts afin d'enregistrer l'augmentation du capital souscrit. Le Conseil d'Administration est autorisé de faire toute chose nécessaire afin de modifier l'article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer la modification du capital social souscrit et du capital social autorisé qui suit toute augmentation en vertu du présent article. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification en vertu de la loi. De plus, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Directeur dûment autorisé ou tout dirigeant de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter les souscriptions and de recevoir les paiements des Actions ou de faire toutes les choses nécessaire afin de modifier l'article 5 des présents Statuts, afin d'enregistrer le changement de capital social suivant l'augmentation en vertu du présent article.

5.5 Sans limiter l'autorité conférée aux Directeurs par le précédent, le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'actionnaire unique, ou, selon le cas, par l'Assemblée Générale des actionnaires, adopté de la manière requise pour la modification des Statuts, comme prescrit dans l'article 21 ci-dessous.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions peuvent être émises sous forme nominative ou au porteur.

6.2. Un registre de(s) actionnaire(s) sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. Si des actions au porteur devaient être émises, la Société devra nommer un dépositaire conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 16 juillet 2014.

6.4. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

6.5 Les titres de créances émis par la Société en forme nominative ne pourraient pas être convertis en titre de créances au porteur.

Art. 7. Transfert des Actions.

7.1. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

7.2. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'Assemblée des actionnaires de la Société.

8.1. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'associé unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'associé unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'associé unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.2. Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée générale») régulièrement constituée doit représenter tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'Assemblée générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le dernier jour ouvrable de juin à 10:00 heures, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4. L'Assemblée générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.5. Les autres Assemblées générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

9.1. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les statuts, les décisions de l'Assemblée générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

9.5. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

9.6. Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'assemblée générale.

Art. 10. Administration de la Société.

10.1. Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être un associé de la Société.

10.2. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.3. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne morale»), la Personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés de 1915»).

10.4. Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée générale.

10.5. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'administration.

11.1. Le Conseil d'administration doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et des décisions de l'Assemblée générale ou de l'associé unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. En son absence, l'Assemblée générale ou les autres membres du Conseil d'administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

11.2. Les réunions du Conseil d'administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, lieu qui sera situé au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

11.5. Tout membre du Conseil d'administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Un membre du Conseil d'administration peut représenter plusieurs autres membres du Conseil d'administration participant par procuration, à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

11.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne de ce directeur à une telle réunion.

11.8. Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

11.9. Nonobstant les dispositions qui précèdent une résolution écrite, signée par tous les administrateurs autorisés à recevoir une convocation à une réunion du Conseil d'Administration, est valide comme si elle a été passée lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment organisée et peut être constituée de plusieurs documents de toute sorte, chacun étant signé par un ou plusieurs administrateurs. Cette résolution, dûment signée, peut être remise ou transmise (sauf si le Conseil d'Administration en décide autrement de manière générale ou spécifique) par facsimilé ou tout autre moyen similaire de transmission du contenu des documents. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

11.10 Les points précédents de l'article 11 ne s'appliquent pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique.

12.1. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront inscrites dans des procès-verbaux qui doivent être conservés au siège social de la Société.

12.2. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'administrateur unique seront signés par l'administrateur unique.

12.3. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'administration et de l'administrateur unique.

13.1. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les statuts à l'Assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'administration.

13.2. Les provisions du présent Article 13 s'appliqueront de manière identique à l'administrateur unique, si applicable.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1. Le Conseil d'administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

14.2. Le Conseil d'administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

14.3. Le Conseil d'administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées.

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa

position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un administrateur unique.

16.4. Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'administrateur unique se sont engagés et dans lesquelles l'administrateur unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

16.5. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'administration ou de l'administrateur unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire.

17.1. Lorsque les provisions de la Loi sur les Sociétés de 1915 le requièrent, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes et/ou réviseurs d'entreprise agréé selon les cas. Si la Société décide volontairement de nommer un réviseur d'entreprise agréé, alors la nomination d'un commissaire n'est pas nécessaire.

17.2. Le commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise agréé sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

17.3. Le commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise agréé sera nommé par l'Assemblée générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée générale.

Art. 18. Exercice social.

18.1 L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices.

19.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 susmentionné.

19.2. L'Assemblée générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée générale décidant cette liquidation. L'Assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires.

21.1. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable.

22.1 Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de mettre fin, avec effet à la date des présentes, au mandat du gérant actuel de la Société, David HUNTER, et de lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions.

Cinquième résolution

L'associé Unique décide de nommer, avec effet à la date des présentes, David HUNTER en tant qu'administrateur unique de la Société, qui restera en fonction jusqu'au terme de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera tenue en 2016 afin d'approuver les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sixième résolution

L'associé unique décide de nommer MAZARS LUXEMBOURG, ayant son siège social au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159962, comme commissaire de la Société avec effet à la date des présentes et pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016 afin d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à quatre mille euros (EUR 4.000,-)

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, la mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: R. BERNARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 18 février 2016. 2LAC/2016/3535. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069912/893.

(160033278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Deansgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 202.763.

In the year two thousand sixteen, on the fourth day of February.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing at Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kampus Holdings S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 202.676,

here represented by Mr Michael THOMAS, residing professionally in Luxembourg-City, in his capacity as manager of Kampus Holdings S.à r.l.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual shareholder of Deansgate S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 202.763 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Edouard Delosch, then notary residing in Diekirch, on 16 December 2015, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations and whose articles of incorporation have not yet been amended;

- that the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To convert the currency of the existing subscribed capital from EUR (Euros) to GBP (Pounds Sterling) and simultaneously decrease of the number of existing shares of the Company;
2. To amend article 5.1. of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda;
3. To change the corporate purpose of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including

derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including the direct or indirect acquisition, development, holding, promotion, management, sale and/or lease of real estate or moveable property, in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.”

4. To fully restate the articles of association of the Company;

5. To change the registered office of the Company from 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

6. Subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed to the registration in the share register of the Company of any change implied by the foregoing items of the agenda, and to see to any formalities in connection therewith including the filing of relevant notices to the Luxembourg Trade and Companies Register; and

7. Miscellaneous.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to convert the currency of the share capital of the Company from an amount in EUR (Euros) to an amount in GBP (Pounds Sterling), and to that effect to convert the share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to GBP 9,416.25 (nine thousand four hundred sixteen Pounds Sterling and twenty-five pence) by applying the exchange rate published by the European Central Bank on 3 February 2016 of GBP 0.7533 (zero point seven five three three pence) for EUR 1 (one Euro).

The Shareholder further resolved that this conversion of the currency of the share capital of the Company is simultaneously accompanied by a decrease of the number of existing shares of the Company from 12,500 (twelve thousand five hundred) to 9,416 (nine thousand four hundred sixteen).

As a consequence of the above, the share capital of the Company is set at GBP 9,416 (nine thousand four hundred sixteen Pounds Sterling) represented by 9,416 (nine thousand four hundred sixteen) shares, each with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) and an amount of GBP 0.25 (twenty-five pence) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will from now on read as follows:

Art. 5. Share Capital.

“5.1 The Company’s share capital is set at nine thousand four hundred sixteen Pounds Sterling (GBP 9,416), represented by nine thousand four hundred sixteen (9,416) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.”.

Third resolution

The Shareholder resolved to change the corporate object in article 2 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures,

certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including the direct or indirect acquisition, development, holding, promotion, management, sale and/or lease of real estate or moveable property, in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.”

Fourth resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of association of the Company, which will from now on read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Deansgate S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including the direct or indirect acquisition, development, holding, promotion, management, sale and/or lease of real estate or moveable property, in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.4. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at GBP 9,416 (nine thousand four hundred sixteen Pounds Sterling) represented by 9,416 (nine thousand four hundred sixteen) ordinary shares each having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares).

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles. The sole shareholder may create as many additional classes of shares as the Company may need for the purpose of its investment activity.

5.3. The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and except as set out in these Articles amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholder(s) to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

Except as otherwise provided in these Articles, each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder.

6.4. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice, provided that all such meetings shall take place in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members attending are Luxembourg residents, including, at least one Class A Manager and one Class B Manager in the event that different classes of managers have been appointed. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that if classes of managers have been appointed at least one Class A Manager and one Class B Manager have approved such resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions**Art. 12. Powers, voting rights and form.**

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

12.3. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

12.4. Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole shareholder.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 13. Financial year and balance sheet.**

13.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and sole shareholder towards the Company.

13.3. The sole shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

14.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may allocate such profit to the payment of a dividend, transfer such profit to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including Capital Surplus and share issuance premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers and the sole shareholder within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole shareholder must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole shareholder or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder.

VII. General provision

Art. 16. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to change the registered office of the Company from 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and to grant power and authority to any manager of the Company, each acting individually, to amend the share register of the Company of any change implied by the foregoing resolutions, and to see to any formalities in connection therewith including the filing of relevant notices to the Luxembourg Trade and Companies Register.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de février.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Kampus Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constitué suivant la loi du Luxembourg, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.676,

ici représenté par M. Michael THOMAS, demeurant professionnellement à Luxembourg-Ville, en sa capacité de gérant de Kampus Holdings S.à r.l.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société Deansgate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 202.763 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Edouard

Delosch, alors notaire de résidence à Diekirch, du 16 décembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés;

- que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Conversion du capital souscrit existant d'un montant en EUR (euros) à un montant en GBP (livres sterling) et simultanément réduire le nombre existant de parts sociales de la Société;

2. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus;

3. Modification de l'objet social de la Société contenu à l'article 2 des statuts de la Société de telle sorte qu'il aura la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut exercer toute activité commerciale, financière, ou industrielle et effectuer toute transaction relative à des biens immobiliers ou meubles incluant l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la détention, la promotion, la gestion, la cession et/ou la location de biens immobiliers ou meubles, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de dettes et/ou de titres représentatifs du capital.

La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

4. Refonte intégrale des statuts de la Société;

5. Changement du siège social de la Société de 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; et

6. Modification subséquente du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements susmentionnés et d'octroyer pouvoir à tout gérant de la Société, chacun agissant de manière individuelle afin de procéder à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de tout changement découlant des points susmentionnés de l'ordre du jour, et d'accomplir toute formalité en lien, y compris le dépôt de toute notice pertinente auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg; et

7. Divers.

- qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de convertir la devise du capital social de la Société d'un montant en EUR (euros) en un montant en GBP (livres sterling), et par conséquent de convertir le capital social de la Société de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) en 9.416,25 GBP (neuf mille quatre cent seize livres sterling et vingt-cinq pence), en appliquant un taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 3 février 2016 fixé à 0,7533 GBP (zéro virgule sept cinq trois pence) pour 1 EUR (un euro).

L'Associé décide également que cette conversion de la devise du capital social de la Société est simultanément accompagnée d'une diminution du nombre des parts sociales de la Société de 12.500 (douze mille cinq cent) à 9.416 (neuf mille quatre cent seize).

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est fixé à 9.416 GBP (neuf mille quatre cent seize livres sterling), représenté par 9.416 (neuf mille quatre cent seize) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) et un montant de 0,25 GBP (vingt-cinq pence) est alloué au compte prime démission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital social.

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à neuf mille quatre cent seize livres sterling (GBP 9.416), représenté par neuf mille quatre cent seize (9.416) parts sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'objet social de la Société contenu à l'article 2 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut exercer toute activité commerciale, financière, ou industrielle et effectuer toute transaction relative à des biens immobiliers ou meubles incluant l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la détention, la promotion, la gestion, la cession et/ou la location de biens immobiliers ou meubles, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de dettes et/ou de titres représentatifs du capital.

La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de refondre intégralement les statuts de la Société qui seront dorénavant rédigé comme suit:

I. Dénomination Sociale - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Deansgate S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront

toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut exercer toute activité commerciale, financière, ou industrielle et effectuer toute transaction relative à des biens immobiliers ou meubles incluant l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la détention, la promotion, la gestion, la cession et/ou la location de biens immobiliers ou meubles, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de dettes et/ou de titres représentatifs du capital.

3.4. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

3.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est établi à GBP 9.416 (neuf mille quatre cent seize livres sterling), représenté par 9.416 (neuf mille quatre cent seize) parts sociales ordinaires chacune ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales).

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts. L'associé unique pourra créer autant de catégories de parts sociales supplémentaires que la Société le requière dans le cadre de son activité d'investissement.

5.3. L'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf indication contraire des présents Statuts, et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l(es) associé(s) à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.4. La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les limites et aux conditions fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé (s). L'associé unique peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant (s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à condition que ces réunions soient tenues au Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants réside au Luxembourg et comprend, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B dans le cas où différentes catégories de gérants auraient été nommées. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que si des catégories de gérants ont été nommées, qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient approuvé ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou deux gérants ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou par télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs, droits de vote et forme.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.3. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

12.4. Toute modification des statuts devra être décidée par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et bilan.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte des profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et de l'associé unique envers la Société.

13.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'associé unique décide de l'affectation du solde des bénéfices. Il peut décider d'affecter de tels bénéfices au paiement d'un dividende, affecter de tels bénéfices à un compte de réserve ou reporter de tels bénéfices.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant l'Apport en Capitaux Propres et la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance et par l'associé unique dans les deux mois (2) suivant la date de l'arrêté des comptes;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique doit reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

Art. 16. Disposition générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de transférer le siège social de la Société de 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements susmentionnés et de d'octroyer pouvoir à tout gérant de la Société, chacun agissant de manière individuelle afin de procéder à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de tout changement découlant des résolutions susmentionnées, et d'accomplir toute formalité en lien, y compris le dépôt de toute notice pertinente auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. THOMAS, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 11 février 2016. Relation: DAC/2016/2131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016069214/590.

(160032036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Grape Hospitality Holding (GHH) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 204.449.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth of February.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EREL 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of EUR 12.500,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 201506,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 23th, 2016. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of Grape Hospitality Holding (GHH) S.à r.l. (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand and five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 6. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 7. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 9. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers).

The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 10. The Sole Manager or the Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, either managers or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 11. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the daily management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 12. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place shall be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all the managers, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed on the agenda of the meeting. The notice may also be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), of each member of the Board of Managers. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies. Any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

Any manager may participate in a meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such parti-

icipation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The decisions taken at such meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members having participated.

Resolutions in writing, approved and signed by all the managers, shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting which was duly convened and held. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the managers.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed by EREL 1 S.à r.l., prenamed, and fully paid up at nominal value by contribution in cash, together with a capital contribution without issuance of shares (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres), in the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,00) paid in cash and allocated to the Company's capital contribution account (compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres).

The amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at 1,700.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

The following persons are appointed as managers of the Company until the annual general meeting to be held in 2017:

Mr. Christophe Aubut, born on November 3, 1965 in Noisy-Le-Sec, France, with professional address at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Bertrand Michaud, born on November 21, 1961 in Paris, France, with professional address at 3, rue de Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Renaud Haberkorn, born on February 23, 1971, in Neuilly-sur-Seine, France, with professional address at 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France; and

Mr. Vincent Cormeau, born on August 29, 1960 in Verviers, Belgium, with professional address at 3, rue de Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office of the Company is fixed at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EREL 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de EUR 12.500,00 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201506;

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 février 2016. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Grape Hospitality Holding (GHH) S.à r.l. (ci-après, la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), respectivement par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. La Société est gérée par un gérant unique (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance).

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 10. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 11. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Une convocation spéciale n'est pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant peut être représenté au Conseil de Gérance par un autre gérant, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises à une telle réunion peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produisent effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par EREL 1 S.à r.l., précitée, et intégralement libérées à valeur nominale par apport en numéraire, avec un apport additionnel en capitaux propres non rémunéré par des titres, d'un montant de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,00) payé en numéraire et alloué au compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres de la Société.

Le montant de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période qui arrivera à échéance à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017:

M. Christophe Aubut, né le 3 novembre 1965 à Noisy-Le-Sec, France, ayant son adresse professionnelle au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Bertrand Michaud, né le 21 novembre 1961 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 3, rue de Bellevue, L-1227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Renaud Haberkorn, né le 23 février 1971 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France;

M. Vincent Cormeau, né le 29 août 1960 à Verviers, Belgique, France, ayant son adresse professionnelle au 3, rue de Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social de la Société est fixée au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2016. Relation: EAC/2016/5120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016076507/335.

(160041991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Infinity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.024.

Les statuts coordonnés au 17 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mars 2016.

Référence de publication: 2016076566/10.

(160041629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Immo UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.726,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 198.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076559/10.

(160041560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

B & Z Promotions S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, rue Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 117.515.

Est nommé à la fonction de gérant unique: Monsieur BESADOUX Stéphane demeurant professionnellement au 34-36, Rue du Dernier Sol L-2543 Luxembourg en lieu et place de Monsieur Robert ZUPANOSKI décédé

Durée du mandat: indéterminée

Date de nomination: 24/02/2016

Référence de publication: 2016080657/11.

(160046973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.
